LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

COMMISSION DES FINANCEURS

LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS 2027 : DES ACTIONS CONCRÈTES EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES ET PROCHES AIDANTS



Le vieillissement est un enjeu majeur dans le Département, avec une part de la population âgée de plus de 60 ans en constante hausse. En 2016, 151 600 habitants du département de la Manche était âgés de 60 ans ou plus, soit un peu plus de 30 % des Manchois (contre 25% à l'échelle nationale). Ce chiffre pourrait atteindre 38 % en 2030. Selon les estimations, la population des 75 à 84 ans progresserait de 17 700 personnes, soit une hausse de 46 % entre 2019 et 2030 (chiffres INSEE). Chef de file de l'action sociale, le Département agit en faveur des personnes âgées. Pour ce faire, il dispose de plusieurs leviers, dont la commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie. En cette fin d'année, la commission des financeurs lance son appel à projets pour 2027, visant à faire émerger des actions locales innovantes. Pour rappel, en 2026, ce sont 165 projets qui ont retenus. Les porteurs de projets peuvent candidater à partir du 27 novembre, jusqu'au 18 janvier 2027.

PRÉSENTATION DE LA COMMISSION DES FINANCEURS

La commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie est une instance créée par la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) de 2015, qui existe dans chaque Département. Elle coordonne les acteurs concernés par la prévention de la perte d'autonomie, et finance des actions de prévention à destination de plusieurs publics :

- les personnes âgées de 60 ans et plus, éligibles ou non à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), qui vivent à domicile ou en établissement ;

- les proches aidants des personnes âgées de 60 ans et plus.

CONTACTS PRESSE
Héloïse Fourreau
02 33 05 99 43 / 07 84 15 07 61
Heloise.fourreau@manche.fr
Alexandra de Saint Jores
02 33 05 99 11 / 06 80 24 41 96
Alexandra.desaintjores@manche.fr

Elle finance ainsi des projets favorisant le bien vieillir : ateliers d'activité physique, prévention des chutes, nutrition, mémoire, lutte contre l'isolement, accompagnement au numérique, mobilité ou encore adaptation du logement.

Le principe de son action est de laisser l'initiative de la mise en œuvre, aux acteurs de du territoire qui réalisent les actions, tout en en coconstruisant avec les partenaires le cadre et les objectifs, qui répondent à un besoin de territoire. Ainsi, chaque année, via la mise en place d'appels à projets, elle accompagne des porteurs de projets dans la mise en œuvre de leurs actions.

Cette année deux appels à projets seront publiés entre le vendredi 27 novembre 2026 et jusqu'au vendredi 18 janvier 2027 inclus. Le premier vise à financer des actions à destination des résidents d'EHPAD et/ou des établissements accueillant des personnes en situation de handicap vieillissantes et le second pour des séniors à domicile et les proches aidants. Un webinaire d'information à destination des porteurs de projets est proposé le jeudi 26 novembre 2026 à 14h (inscription sur demande auprès de commissiondesfinanceurs@manche.fr).

Dans la Manche, la Commission des financeurs rassemble autour du Département et de l'Agence régionale de santé (ARS) les principaux acteurs du vieillissement et de l'autonomie : CARSAT, MSA, les caisses de retraite, la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et autres partenaires. Leur objectif commun est de soutenir des actions concrètes pour aider les seniors à rester autonomes le plus longtemps possible.

La caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) alloue chaque année une enveloppe à la commission des financeurs dans chaque département, dans le but de soutenir des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie.

EN 2026 :

- 192 projets ont été déposés dans le cadre des appels à projets, et 165 dossiers retenus (11 pour les résidents d'EHPAD, 142 pour les séniors à domicile, 12 pour les proches aidants)
- Le montant global alloué aux projets liés à la prévention de la perte d'autonomie via la commission des financeurs s'élevait à 1 053 803 € pour 2026.

EXEMPLES D'ACTIONS DÉVELOPPÉES DANS LA MANCHE EN 2026

• Des accompagnements à domicile par un ergothérapeute

Le dispositif « ergothèque » porté par Merci Julie accompagne les seniors confrontés à des difficultés dans les actes de la vie quotidienne afin de préserver leur autonomie et leur sécurité à domicile. À la suite de l'intervention d'un ergothérapeute au domicile, un diagnostic personnalisé est réalisé pour évaluer les besoins et proposer des solutions techniques adaptées, des conseils et des aménagements du logement.

La personne peut alors tester et utiliser, sans reste à charge, des aides techniques pour faciliter les déplacements, la toilette, l'habillage, les repas ou encore les loisirs.

À l'issue de l'évaluation, l'ergothérapeute remet gratuitement des préconisations personnalisées pouvant inclure des équipements adaptés et des conseils d'aménagement du logement.

La commission des financeurs a attribué dans ce cadre une subvention à hauteur de 25 000 € pour l'année 2026.

Cet accompagnement est proposé sur tout le Département, à titre gratuit. Contact : ergotheque50@merci-julie.fr

CONTACTS PRESSE
Héloïse Fourreau
02 33 05 99 43 / 07 84 15 07 61
Heloise.fourreau@manche.fr
Alexandra de Saint Jores
02 33 05 99 11 / 06 80 24 41 96
Alexandra.desaintjores@manche.fr

A noter d'autres dispositifs de ce type existent dans le Département et proposent des visites à domicile par un ergothérapeute pour les publics séniors. Ils sont portés notamment par les PEP50, par SOLHLIA habitat ou encore par certains services d'aide et d'accompagnement à domicile.

- **Association Accès cité - Conseil et formation aux aides techniques pour personnes âgées mal et non voyantes.**

L'association accompagne les personnes âgées malvoyantes ou non voyantes vivant à domicile afin de préserver leur autonomie et de faciliter leur quotidien. Face à la méconnaissance des aides techniques existantes et à des équipements parfois inadaptés, elle propose un accompagnement personnalisé directement au domicile des bénéficiaires.

Ses interventions permettent de faire découvrir et tester des outils adaptés au handicap visuel, tels que des téléphones spécifiques, des dispositifs de repérage, des lecteurs audios ou encore des équipements facilitant les actes de la vie quotidienne. L'association conseille également les personnes et leurs proches dans le choix des matériels les plus adaptés et assure une formation à leur utilisation.

Au-delà de l'équipement, un suivi durable est proposé grâce à une assistance téléphonique, à l'accompagnement technique des appareils et au prêt de matériels. Des services d'accès à la lecture audio et des visites régulières contribuent également à maintenir le lien social et à lutter contre l'isolement. Des temps collectifs peuvent enfin être organisés, notamment en résidence, afin de favoriser les échanges et la convivialité entre les bénéficiaires.

La commission des financeurs a attribué dans ce cadre une subvention à hauteur de 15 000 € pour l'année 2026.

CONTACTS PRESSE
Héloïse Fourreau
02 33 05 99 43 / 07 84 15 07 61
Heloise.fourreau@manche.fr
Alexandra de Saint Jores
02 33 05 99 11 / 06 80 24 41 96
Alexandra.desaintjores@manche.fr